

20mg + 100mg
count
30 6 59

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

Entretien de l'éclairage public - Marché Pairault

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30
Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 4 Juin 1959

Etaient présents : MM. Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANILLE, POUGET, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSB, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET, MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYE par M. ETCHEBER
Melle FOUCHE par M. Narteau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Pairault assure depuis plusieurs années un service de dépannage, visite et entretien des diverses installations d'éclairage public de la Ville de Royan. Sa compétence s'étend aussi bien au réseau aérien qu'au réseau souterrain. M. Pairault s'engage également à effectuer de petits travaux d'entretien ou d'extension qui lui sont commandés sur ordre de service.

Le taux horaire de facturation sera de :

Monteur qualifié	: 459. frs
aide monteur	380 frs
manoeuvre	350 frs
le Km auto	25 frs

étant entendu que pour le remplacement des ampoules, celui ci sera exécuté par un aide monteur assisté d'un manoeuvre. Le monteur spécialisé ne sera utilisé que pour les travaux d'extension ou d'entretien.

Il est proposé de passer avec l'entreprise PAIRAULT un marché limité à 2.500.000 frs pour l'année 1959

Le Conseil Municipal

Considérant que M. Pairault effectue à la satisfaction générale la visite et l'entretien des diverses installations d'éclairage public ainsi que les petits travaux d'entretien et d'extension

décide

59096

d'autoriser M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec M. Girault Marcel pour l'entretien des diverses installations d'éclairage public ainsi que les petits travaux d'entretien et d'extension limités à la somme de 2.500.000 frs (deux millions cinq cent mille frs)

que les dépenses seront mandatées ch XII - Art 3 (Eclairage public - entretien, consommation) du B. P. 1959

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jours mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 24 Juin 1959
Pr le Sous-Préfet absent
Le Sous-Préfet de Saintes
signé: illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 29 Juin 1959
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

